

**NPSCONSULTING** SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**NPS CONSULTING**  
**SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**NON PROFIT SECTOR**  
**« Le conseil au service de vos valeurs »**

2 Place de la bourse  
69002 Lyon

Tél. 04 72 60 86 80  
Fax 04 78 62 94 20

**[www.npsconsulting-avocats.com](http://www.npsconsulting-avocats.com)**

[contact@npsconsulting-avocats.com](mailto:contact@npsconsulting-avocats.com)



## ***DOMAINES D'INTERVENTION : ASSOCIATIONS/ FONDATIONS MECENAT / FONDS DE DOTATION / SPORT***

---

Le cabinet d'avocats NPS CONSULTING intervient dans tous les domaines du **droit des affaires et de la fiscalité** depuis 1999.

Il a spécifiquement en charge la défense des intérêts d'institutions **sans but lucratif (ISBL)** et de leurs **dirigeants** sur l'ensemble du territoire national.

Sont concernés les organismes suivants :

- Associations, unions, fédérations d'associations, et leurs filiales commerciales
- Fondations et fonds de dotation
- ONG et associations humanitaires
- ESAT et associations d'insertion
- Comités d'entreprise, syndicats et associations professionnelles
- Établissements médico-sociaux, hôpitaux
- GIE, groupements d'employeurs, ETPP, groupement de coopération social ou médico-social (GCSMS)
- Congrégations religieuses et associations culturelles,
- Offices de tourisme, centres de loisirs et établissements culturels et de spectacles (théâtres, centres d'art...)
- Associations de gestion et de comptabilité, associations de gestion agréée ou centres de gestion agréés
- Coopératives (SCOP, SCIC...), mutuelles et U.E.S

NPS CONSULTING intervient à chaque étape de la vie juridique et fiscale de ces différentes structures juridiques (création, vie sociale, dissolution).

Il dispose d'une expérience particulièrement reconnue dans le domaine de la restructuration des ISBL, au sein duquel NPS CONSULTING a régulièrement en charge la gestion de dossiers de dimension nationale.

Ses compétences s'exercent dans plusieurs secteurs d'activités : services à la personne, médico-social, tourisme, culture, gestion et comptabilité, environnement, activités financières, humanitaire, commerce équitable...).

A ce titre, NPS CONSULTING est présent aux côtés de nombreux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire : banques, assurances, entreprises mécènes, financeurs publics (Etat et collectivités locales).

NPS CONSULTING est également **un partenaire incontournable du monde sportif** : il conseille des sociétés sportives, associations et institutions sportives (fédérations, ligues régionales et départementales), sportifs, organisateurs d'événements sportifs, collectivités territoriales, syndicats des acteurs sportifs, agents sportifs dans les domaines suivants :

- Analyse et rédaction des règlements des instances sportives,
- Négociation et rédaction de contrats relatifs à l'activité des sportifs (contrats de travail, de partenariat, d'agent, de licence, etc...),
- Merchandising, sponsoring, mécénat, marketing et évènementiel,
- Accords de financement, rachat de clubs, contrats,
- Transferts des sportifs, gestion de carrières sportives, élaboration de projet de reconversion,
- Régime fiscal et rémunération des clubs et sportifs professionnels,
- Assistance judiciaire dans le cadre national et devant le Tribunal arbitral du sport en Suisse.

## ***NOTRE EQUIPE***

---

- **Colas AMBLARD**, avocat associé, docteur en droit, DEA droit des affaires, Maître de conférences associé à l'Université Lyon III (Droit et fiscalité des associations et Droit du Sport), Directeur Licence Pro Droit et gestion de l'entreprise associative (Université Lyon Jean Moulin 3), Président de la Commission droit des associations du Barreau de Lyon de 1995 à 2000.
- **Quitterie DUBOUIS-BONNEFOND**, avocat, Master Pro 2 Droit des affaires et fiscalité, Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (Université Lyon Jean Moulin 3)
- **Lydie SOALLA**, juriste, DESS Fiscalité des entreprises (Droit des ISBL et Droit du Sport), chargée d'enseignement (Université Lyon Jean Moulin 3)
- **Prune WICKER**, Assistante juridique, BTS Assistante de direction

## ***NOS PARTENAIRES SPECIALISES***

---

### **Au sein du Cabinet :**

- **Géraldine MORRIS-BECQUET**, docteur en droit, avocat au Barreau de Lyon (Cabinet BMB AVOCATS), Présidente de la Commission Economie et entreprise au Barreau de Lyon, membre du Conseil de l'Ordre : droit des sociétés
- **Alexia CONVERSET**, avocat au Barreau de Lyon (Cabinet AC AVOCATS), D.E.S.S. Droit des affaires et Fiscalité, DJCE Juriste d'Entreprise (Certificat en droit des sociétés), Institut des Etudes Politiques Grenoble : contentieux des affaires

### **Autres partenaires extérieurs :**

- **Davide FERRARINI**, docteur en droit, avocat au Barreau de Marseille : droit international
- **Bernard THEVENET**, avocat au Barreau de Lyon, conservateur des hypothèques honoraire, ancien Elève de l'Ecole Nationale des Impôts, rédacteur permanent aux Editions Lamy Associations : contentieux fiscal
- **Philippe RICHARD**, avocat au Barreau de Lyon et Paris (Cabinet CAPSTAN) : droit social
- **Anne Cécile VIVIEN**, docteur en droit, avocat au Barreau de Lyon (Cabinet DPC CONSULTANTS), Présidente de la Commission Droit des associations au Barreau de Lyon : droit public
- **Gérard LEJEUNE**, expert-comptable commissaire aux comptes (GIE France DEFI), Président de la Commission « Associations » du Conseil Régional des Experts comptables d'Ile de France

## ***NOS INTERVENTIONS***

---

NPS CONSULTING vous assiste dans tous les moments clefs de votre développement :

- **Création de votre structure** : assistance dans le cadre du choix de la structure à mettre en place pour la mise en œuvre de vos projets (association, société commerciale, fondations, fonds de dotation...), élaboration du projet statutaire, rédaction des statuts et du règlement intérieur, d'une charte éthique...
- **Gestion interne et administrative** : rédaction des convocations et procès-verbaux d'assemblées générales et de conseils d'administration, tenue des registres généraux et spéciaux, déclarations en Préfecture ou en Mairie, secrétariat administratif, gestion des procédures d'agrément ou d'habilitation...
- **Optimisation juridique et fiscale** : assistance dans le cadre de la réorganisation statutaire de la structure, d'une politique de rémunération des dirigeants associatifs, détermination d'une stratégie de diversification des ressources (fiscalisées ou non fiscalisées), mise en œuvre d'une campagne de générosité publique, aide à la gestion des biens, assistance dans le cadre des procédures de reconnaissance d'utilité publique ou d'intérêt général (procédure de rescrit fiscal dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de mécénat, LPF art 80)...
- **Restructuration** : assistance lors de modifications statutaires, d'opérations de dévolution d'actifs (apport d'éléments corporels ou incorporels), d'une opération de fusion absorption ou d'apport partiel d'actifs (transmission d'activités), d'une scission, de création de filiales commerciales ou de fonds de dotation, mise en œuvre d'une dissolution ou d'une reprise d'activités associatives en régie directe...
- **Choix stratégiques / prise de contrôle** : mise en œuvre d'une stratégie de prise de contrôle, de révocation ou de défense des dirigeants, d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un membre...
- **Regroupement / Mise en commun de moyens humains et matériels** : mise en œuvre d'une politique de regroupement de moyens humains et matériels, rédaction de conventions de mise à disposition de salariés ou d'équipements, de mandats de gestion, de contrats de coopération ou de prestations de services, création de fédérations ou d'unions, de Groupement d'intérêts économiques (GIE), de groupement d'employeurs ou de GCSMS...
- **Diagnostics juridiques et fiscaux** : réalisation d'audits de diagnostic fiscal, portant sur des situations de gestion de fait, de prise illégale d'intérêts...
- **Analyse des risques spécifiques** : rédaction de consultations juridiques liées à la responsabilité civile et pénale des OSBL et de leurs dirigeants, définition et mise en place d'outils préventifs, assistance à la mise en place de contrats d'assurance ou de délégations de pouvoirs, ...

- **Contrôle et transparence financière** : détermination des obligations légales en matière de publicité et de tenue des comptabilités, en matière de transparence financière (nomination d'un commissaire aux comptes, respect des obligations légales en matière de conventions réglementées...)
- **Assistance dans le cadre de la gestion de carrière de sportifs ou d'artistes professionnels** : conseils en gestion de carrières, assistance dans le cadre de la participation à la mise en œuvre d'un projet commercial ou philanthropique, négociation des contrats, sponsoring et merchandising, élaboration d'un plan de reconversion, défense des intérêts privés...
- **Mise en œuvre des partenariats publics et privés** : assistance à la négociation et à la rédaction de contrats (convention de subventions, conventions pluriannuelles d'objectifs, mécénat, sponsoring et merchandising, mise à disposition de salariés ou de biens, d'équipements publics, baux, dépôts de marques)...
- **Assistance des collectivités territoriales** : mise en conformité avec la législation communautaire des aides d'Etats, le Paquet « *Almunia – Barnier* », et la circulaire Fillon du 18 janvier 2010, définition des SIG, SSIG, SIEG, mise en œuvre de procédures de mandatement et d'appels à projet, détermination des seuils « *de minimis* », ...
- **Gestion des contentieux : défense des intérêts judiciaires (civils, commerciaux, pénaux et fiscaux)** des structures juridiques, assistance des dirigeants, élus, chefs d'entreprise devant les juridictions civiles et pénales, recouvrement de créances...
- **Procédures collectives** : mise en œuvre et suivi des procédures de sauvegarde, redressement et de liquidation judiciaire, rachat d'actifs...

NPS CONSULTING intervient par ailleurs régulièrement dans le domaine de la formation professionnelle et participe à de nombreux colloques dans le cadre d'un partenariat passé avec la Société de formation agréée ISBL CONSULTANTS (<http://www.isbl-consultants.fr>).

## ***COLLOQUES, FORMATIONS, ENSEIGNEMENTS***

---

### **COLLOQUES / FORMATIONS :**

- ORDRE DES AVOCATS de Lyon, « Gouvernance associative : une démocratie encadrée ?, Lyon, octobre 2012
- PEUPLE & CULTURE, « *A la recherche de l'intérêt général* », Sète, septembre 2012
- ORDRE DES AVOCATS de LYON, « *Sport & finances : les différentes formes de mécénat, de sponsoring et les conséquences de ces nouveaux leviers de financement pour les clubs sportifs* », Lyon, juin 2012
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE RHÔNE-ALPES, « *Le mécénat sportif* », Lyon, mai 2012
- PÔLE EMPLOI, « *Le mécénat culturel* », Lyon, mai 2012
- CPCA RHÔNE-ALPES - Université Jean MOULIN LYON III (I.U.T.), « *Élections présidentielles et législatives : Quelles prise en compte de la vie associative ?* », Lyon, mars 2012
- XXIVème Colloque ADDES (Fondation crédit coopératif), « *La course à la taille dans l'économie sociale est-elle inéluctable ?* », Paris, janvier 2012
- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA NIEVRE, « *La circulaire Fillon du 18 janvier 2011 : quelles conséquences pour les associations ?* », décembre 2011
- DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA NIEVRE, « *Aspects juridiques et fiscaux liés à la création et à la gestion des associations* », décembre 2011
- BARREAU DE LYON (Petit-déjeuner débat), « *Coopération et regroupement des associations : Les clefs du succès* », décembre 2011
- UNIVERSITE LYON III, « *Entreprendre par l'associatif* », novembre 2011
- ECOLE DE MANAGEMENT DE LYON, « *Management des associations : aspects juridiques et fiscaux* », octobre 2011
- MAIRIE DE FORT-DE-FRANCE, « *Créer et gérer une fondation reconnue d'utilité publique* », octobre 2011
- SIDA INFO SERVICE, « *La relation bénévoles – salariés : comment optimiser la gouvernance associative ?* », septembre 2011
- IDEA Master Droit des affaires et fiscalité (Formation continue), « *Mécénat et fondations* », juin 2011
- DU Créer et gérer son association (Université Lyon III), « *Optimiser le régime fiscal de son association* », mai 2011
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF RHÔNE-ALPES, « *Quels modes de financement pour les équipements sportifs ?* », mai 2011
- ASSOCIATIONS DES JEUNESSES AUXERROISES, « *Quelles évolutions pour le secteur associatif ?* », Auxerre, mai 2011
- FEDERATION DES MJC RHÔNE-ALPES, « *Quelles évolutions pour le secteur associatif ?* », Sainte-Foy-Lès-Lyon, mai 2011
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE RHÔNE-ALPES, « *Quels modes de financements des équipements publics* », Bourgoin Jallieu, mai 2011
- CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES, Forum de la vie associative « *Quelles évolutions pour le secteur associatif ?* », mai 2011
- CONSEIL REGIONAL RHÔNE-ALPES, Atelier Citoyen « *Associations* », débat participatif, mars 2011,
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, « *Responsabilité de l'association et de ses dirigeants* », Villeurbanne, janvier 2011

- ISBL CONSULTANTS, «*Restructuration et rapprochement des associations : aspects juridiques et fiscaux*», Lyon, décembre 2010
- CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES (direction de la Cohésion sociale), MAIF, EDITIONS WOLTERS-KLUWER LAMY ASSOCIATIONS, «*Financer son projet associatif : les nouvelles règles du jeu*», Niort, décembre 2010
- CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES, «*L'Economie sociale et solidaire à l'échelon européen*», Poitiers, novembre 2010
- FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS, «*Restructurations d'associations : quels enjeux ?*», Paris, octobre 2010
- PRÉFECTURE DU LOT, «*Responsabilité civile et pénale des bénévoles et dirigeants associatifs*», Cahors, octobre 2010
- FONDATION DU PATRIMOINE, 7es Assises Nationales du Patrimoine Bâti et Développement Local, «*Quels mécénats pour le patrimoine ?*», Amiens, octobre 2010
- RESEAU SAVARA, «*La fiscalité des associations : comment optimiser ?*», Grenoble (Maison du CDOS de l'Isère), octobre 2010
- MAIRIE DE MARSEILLE, «*La responsabilité civile et pénales des élus dans le cadre des partenariats associatifs*», Marseille, septembre 2010
- BARREAU DE LYON, «*Associations : quelles stratégies face aux crises ?*» (Atelier regroupement et restructuration des associations), Lyon, septembre 2010
- ISBL CONSULTANTS, «*Créer et gérer son fonds de dotation*», Paris, 9 avril 2010
- CPCA MIDI PYRENEES, «*RGPP et réforme territoriale : quelles enjeux pour les associations ?*», Toulouse, 7 avril 2010
- PREFECTURE DU LOT, «*Mécénat et fonds de dotation*», Cahors, février 2010
- UFOLEP, «*Le mécénat sportif et culture*», Tarare, janvier 2010
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, «*La responsabilité civile et pénale des associations et des dirigeants*», Villeurbanne, janvier 2010
- CENTRE FRANÇAIS DES FONDATIONS (Fondation de France), «*Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif ?*», Annecy, novembre 2009
- PREFECTURE DU LOT, «*L'organisation d'une manifestation par les associations (aspects juridiques et fiscaux)*», Cahors, octobre 2009
- COMITE REGIONAL OLYMPIQUE RHONE – ALPES, «*Le mécénat sportif*», Lyon, Parc de Gerland, octobre 2009
- CLCG «*Rôle d'une charte éthique dans le réseaux des associations de gestion et de comptabilité CLCG*», Paris, septembre 2009
- ASARTIS DEVELOPPEMENT, «*Créer et gérer un fonds de dotation*», Angers, juin 2009
- EFE Entreprises, «*Bien gérer son association (aspect juridique et fiscal)*», Paris, mars 2009
- ADDES – Fondation Crédit Coopératif, «*Utilité publique, intérêt général et utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour les associations*», Paris, mars 2009
- PREFECTURE DU LOT, «*Les conflit dans les associations*», Cahors, mars 2009
- CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN, «*La responsabilité des associations et leurs dirigeants*», Lyon, février 2009
- UNIVERSITE LYON 3, «*La responsabilité fiscale et pénale du chef d'entreprise*», colloque, 31 octobre 2008
- SALON SLTT / REGION RHONE-ALPES, «*Le mécénat sportif*», Lyon, octobre 2008
- CLCG, «*Présidents et Directeurs des Centres de gestion agréés*», Paris, septembre 2008



- COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, « *Le financement public des associations* », Bordeaux, septembre 2008
- CONFERENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES, « *Les associations s'engagent dans les élections municipales* », Paris, janvier 2008
- ORDRE DES AVOCATS BARREAU DE LYON, « *L'association est-elle une entreprise comme une autre ?* », Barreau de Lyon - Université Lyon III, 2007
- SALON FONDATION MECENAT « *Le régime juridique et fiscal des fondations* », Versailles 2006
- D.R.J.S. Limoges « *Budget des associations : aspects juridiques, fiscaux et comptables* » (2005)
- XIXE COLLOQUE ADDES – Fondation Crédit coopératif « *Associations et entreprises : des rapports complexes et ambigus* » (Maison de la Chimie et des sc. de l'Homme, Paris, 2005)
- ESC TROYES Ingénierie et Management du Sport « *Structures sportives : régime juridique et fiscal* » (2002-2007)
- CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS – CESTE « *Régime juridique et fiscal des entreprises à vocation culturelle* » (Paris, 2002-2007)
- RESEAU SARA « (Strasbourg) « *Ressources des associations : régime juridique et fiscal* » (2004)
- FORUM DLA « *Financement des activités associatives* » (Châteauroux, 2004)
- I.N.J.E.P. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS « *Régime juridique et fiscal des associations* » (Marly le roi, 2003-2004-2007)
- ESPACE ASSOCIATIF CONSEIL GENERAL RHONE-ALPES (Permanences « *Droit et fiscalité des associations* » 2001-2003)
- SCIENCES PO. GRENOBLE « *associations parapubliques : comment régulariser une situation de gestion de fait ?* » (2002)
- CONSEIL GENERAL DU RHONE « *Les organes collégiaux d'administration de l'association* » (2002)
- COLLOQUE E.S.C. TROYES « *La professionnalisation des associations sportives* » (2002)
- CARREFOUR DES ASSOCIATIONS « *Responsabilités des associations* » (Palais des Congrès, Paris, 2002)
- FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX « *Responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs* » (Lyon, 2002)

#### **ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES :**

- Master 2 Fiscalité de l'entreprise – Ingénierie fiscale, CERFF, Université Jean Moulin Lyon III (12 heures) : Régime fiscal des OSBL
- Licence pro Droit et Gestion de l'Entreprise Associative, I.U.T, Université Jean Moulin Lyon III (64 heures) : droit et fiscalité des associations
- DU Créer et gérer son association, Université Jean Moulin Lyon III (6 heures)
- Sciences politiques, Université Jean Moulin Lyon II (25 heures)
- Master 2 Droit et fiscalité du marché de l'art, Université Jean Moulin Lyon III (15 heures) : Mécénat, fondations, Fonds de dotation
- Master 2 Droit bancaire et marchés financiers, Université Jean Moulin Lyon III (20 heures) : régime juridique et fiscal des OSBL

## **PRINCIPAUX ARTICLES**

---

- Articles ISBL CONSULTANTS: publication d'une newsletter mensuelle (<http://www.isbl-consultants.fr>)
- Le Tout Lyon, « *Le projet de loi d'ESS devrait favoriser l'émergence de nouveaux leviers de croissance économique* », n°5018, 13 octobre 2012
- Lamy Associations, « *Paquet « Almunia » : Les nouvelles règles européennes de financement des SIEG* », n°205, juin 2012
- Juris Associations, « *Paquet Almunia : la nouvelle donne européenne* », 1<sup>er</sup> mars 2012, n°454, p. 35-38
- Associations Mode d'Emploi, « *Les dons manuels peuvent-ils faire l'objet d'une taxation ?* » (en collaboration avec Gérard Lejeune, Expert-comptable Euro compta finance), n°134, décembre 2011
- Juris Associations, « *Economie sociale et solidaire : pour une loi en France !* », n°444, septembre 2011
- Lamy Associations, « *Projet de loi d'Economie sociale et solidaire : vers une meilleure reconnaissance du secteur associatif ?* », Bull. actu. Lamy n°196, septembre 2011
- Lamy Associations, « *Fusion d'associations : vers la fin du régime fiscal de faveur ?* », n°191, mars 2011
- Lamy Droit des affaires, « *La restructuration des associations : une réponse aux crises ?* », n°58, mars 2011, p. 80 - 83
- Lamy Associations, « *Restructuration des associations : quels enjeux ?* », Bull. actu. Lamy n°186, octobre 2010
- Lamy Associations, « *Associations : quelles stratégies face aux crises ?* », Bull. actu. Lamy n°185, septembre 2010
- Lamy Droit Civil, « *Le Fonds de dotation : une nouvelle personne morale dans le monde des institutions sans but lucratif (ISBL)* », juillet/août 2000, n°73, pp. 50 à 54
- Revue Associations Mode d'Emploi, « *Rémunération des dirigeants associatifs : conditions et conséquences* », juin-juill. 2010, n°120, pp. 17 à 19
- Lamy Associations, « *L'intérêt pour les associations de créer un fonds de dotation* », bull. actu. Lamy Associations, avril 2010
- Lamy Associations, « *Le poste de directeur salarié d'une association : un exercice d'équilibriste au quotidien* », bull. actu. Lamy Associations, n°180, mars 2010
- Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA), « *Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif* », n°315, janvier 2010
- Lamy Associations, « *En finir (vraiment) avec la religion du chiffre : à propos du rapport stiglitz* », bull. actu. n°175, nov. 2009
- Lamy Associations, « *L'entreprise associative : une réponse à la crise actuelle ?* », bull. actu. n°174, septembre 2009
- Lamy Associations, « *Fonds de dotation : les dernières précisions* », bull. actu. mai 2009
- Revue de Droit fiscal, « *La responsabilité fiscale et pénale du dirigeant d'entreprise* », Hebdo. n°16, 16 avril 2009, n°279, p. 20 et s. compte rendu colloque organisé le 31 octobre 2008 par l'Université Lyon 3
-

- Lamy Associations, « *Le droit d'information des membres au sein des associations* », bull. actu. février 2009, n°168
- Lamy Association, « *Concurrence et para commercialisme : l'influence de la méthode fiscale* », bull. actu. septembre 2009, n°163
- Associations Mode d'Emploi, « *Associations en difficulté : nouvelles règles* », avril 2009, n°108
- Lamy Association, « *Fonds de dotation : encore du nouveau sur le front du mécénat* », bull. actu. novembre 2008, n°165
- Lamy Association, « *La dissolution administrative des associations : l'exemple des clubs de supporters* », bull. actu. mai 2008, n°159
- Juris Associations, « *Centres de gestion agréés et habilités : des restructurations à prévoir* » avant fin 2008, mai 2008, n°379
- Lamy Associations, « *La gouvernance associative : nouveau champ d'intervention pour l'administration fiscale* », bull. actu. avril 2008, n°158
- Juris Associations, « *Les associations sont-elles des concurrents comme les autres* », septembre 2007, n°364
- Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA) « *Associations et entreprises : des rapports complexes et ambigus* » (juillet 2005)
- Revue Le Tout Lyon « *Elus et associations : les risques de conflits d'intérêts* » (mai 2005)
- Revue Directions « *Le redéploiement de la fonction citoyenne de l'entreprise* » (avril 2005)
- Revue Internationale de l'Economie Sociale (RECMA) « *Cent ans de pratique associative : un point de vue juridique* » (2002)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Loi de finances 2002 : la rémunération des dirigeants* »
- Revue Juridique et Economie du Sport (DALLOZ) « *Les décrets d'application du 16 février 2001 relatifs aux groupements sportifs professionnels* » (2001)
- Revue Le Tout Lyon « *Sport professionnel : les nouveaux modes d'organisation* » (février 2000)
- Revue Le Tout Lyon « *SCIC : Un nouvel outil pour l'Economie sociale et solidaire* » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Comment révoquer un dirigeant ?* » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Comment votre association peut-elle agir en justice ?* » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Faire un apport à son association* » (2000)
- Revue Associations Mode d'Emploi « *Reversement d'une subvention : attention danger* » (2000)
- Revue Association Mode d'Emploi rubrique mensuelle « *Echanges Questions/réponses* » (1999 – 2001).

## **OUVRAGES ET ETUDES**

---

### **OUVRAGES :**

- Lamy Associations, « *La gouvernance des organismes sans but lucratif* » (en cours de rédaction – sortie fin 2013)
- Lamy Associations, « *Le fonds de dotation : une révolution dans le monde des ISBL ?* », éd. Lamy, collec. Axe droit (avril 2010)
- Cadre territorial, « *L'entreprise associative Guide juridique des activités économiques et commerciales des associations* », (Préface Hugues Sibille, novembre 2006)
- Presses Universitaires du Sport, « *Des aspects juridiques liés à l'organisation d'une manifestation sportive* » (Ouvrage collectif, octobre 2005)

### **ETUDES :**

- Lamy associations « fonds de dotation » (en cours de rédaction)
- Lamy associations « *Fondations d'entreprise* » (Etude 915)
- Lamy associations « *Activités économiques et commerciales des associations* » (Etude 246)
- Lamy associations « *Pouvoir disciplinaire dans les associations* » (Etude 226)
- Lamy associations « *Dissolution volontaire* » (Etude 305)
- Lamy associations « *Publicité de la dissolution* » (Etude 317)
- Lamy associations « *Dissolution administrative* » (Etude 311)
- Lamy associations « *Dissolution judiciaire* » (Etude 308)
- Lamy associations « *Transformation – dévolution des biens* » (Etude 314)
- Lamy associations « *Fusion* » (Etude 320)
- Lamy associations « *Transformation de groupements* » (Etude 323)
- Lamy associations (formulaire) « *Statuts* » (Etude 105)
- Lamy associations (formulaire) « *Assemblées générales* » (Etude 205)

## **INTERVIEW/AUDITION PARLEMENTAIRE**

---

- Le Tout Lyon, « *Le projet de loi d'Economie sociale et solidaire* », octobre 2012
- La Tribune de Lyon, « *Le projet de loi d'Economie sociale et solidaire* », octobre 2012
- Sens & finances Patrimonia, « *Menace sur le mécénat d'entreprise* », juillet 2012
- Revue Sport et Stratégies, « *Associations sportives et paquet Almunia* », mars 2012
- Audition parlementaire sur « *Les nouvelles formes de mécénat culturel* », 18 mai 2011
- Revue Echanges, « *Associations : un subtil équilibre entre liberté et contrainte* », entretien Pacte social et PME, mai 2011, p. 50 et 51
- Revue Sport et Stratégies, « *La responsabilité civile des dirigeants d'associations sportives* » - n°240 - 29/11/2010 au 05/12/2010
- Journal des Arts, « *Le fonds de dotation* » - n° 333 - 22/10/2010
- AssetFi Management Services, « *L'évolution des fonds de dotation en France* », note d'analyse mensuelle (juillet 2010)
- Audition parlementaire sur « *La gouvernance et le financement des associations* », 1er octobre 2008
- Les Echos « *Les associations souffrent d'un flou législatif grandissant* » - édition du 12/08/2005

**REVUE DE PRESSE**

## Un partenariat entre avocats d'affaires au cœur de la Presqu'île (Lyon)

C'est en plein cœur de la Presqu'île, plus particulièrement au 2, place de la bourse à Lyon (2<sup>e</sup>), que Maîtres Géraldine Morris-Becquet (BMB avocats) et Alexia Converset (AC Avocats) ont rejoint les locaux de Maître Colas Amblard (NPS Consulting). Spécialisé dans le secteur non marchand (associations, fondations mécénat et sport), ce dernier s'associe donc les compétences en droit des sociétés de M<sup>e</sup> Morris-Becquet et en contentieux des affaires de M<sup>e</sup> Converset. La première est docteur en droit, présidente de la commission « Economie et entreprise » de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, membre du Conseil de l'Ordre et exerce en qualité d'avocat depuis

plus de 10 ans. La seconde est avocat au sein du Barreau de Lyon depuis plus de 6 ans. Titulaire d'un D.E.S.S. Droit des affaires et fiscalité, d'un DJCE Juriste d'Entreprise, elle est par ailleurs diplômée de l'Institut des Etudes Politiques Grenoble et a en charge le contentieux des affaires.

D'après Me Morris-Becquet, « ce partenariat devrait permettre de compléter notre offre de services juridiques par une approche complémentaire, pluridisciplinaire et, surtout, transversale. Il s'agit de répondre à la demande d'une clientèle institutionnelle formulée, à la fois, sur le plan du conseil, mais également en terme de contentieux ». Pour M<sup>e</sup> Amblard, docteur en droit des

affaires, maître de conférences associé au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III et rédacteur aux éditions Lamy, il convient avant tout de comprendre que « les secteurs économiques (associations – entreprises commerciales) sont de moins en moins cloisonnés et il est donc nécessaire de mettre en adéquation l'organisation interne de nos cabinets avec la formulation de demandes de plus en plus techniques ». En sa qualité de fondateur et de président de la commission « Droit des associations » durant cinq ans, ce dernier apparaît bien placé pour offrir une nouvelle approche du droit des affaires : « Il n'est pas rare qu'une collectivité territoriale nous interroge pour savoir si elle peut continuer à subventionner une association qui souhaite créer une filiale commerciale. On le voit, l'approche de restructuration doit être globale tant sur le plan juridique que fiscal ». Pour M<sup>e</sup> Converset, la démarche apparaît parfaitement complémentaire : « Un montage juridique et fiscal peut donner lieu à des contentieux. Il est important que l'avocat conseil travaille en parfaite symbiose avec l'avocat plaissant ».



40 DU SAMEDI 9 AU VENDREDI 15 AVRIL 2011 **LETOUTLYON EN RHONE-ALPES** VIE JURIDIQUE

**Vie juridique  
 en Rhône-Alpes**

*Droit des associations*

**Les associations à l'honneur  
 au sein du barreau de Lyon**

*Une commission « Droit des associations et des institutions sans but lucratif (ISBL) » vient de voir le jour au sein du barreau de Lyon, début 2006. Une perspective qui conforte l'intérêt que porte la profession d'avocats pour un secteur en pleine expansion puisque la barre de un million d'associations vient récemment d'être franchie. L'occasion d'interroger son président, M<sup>e</sup> Colas Amblard, avocat au barreau de Lyon, docteur en droit, spécialisé en droit des associations et du sport.*

La difficulté de cette matière réside essentiellement dans cette approche particulière. C'est précisément l'intérêt de cette Commission que de réunir ces différentes matières. Par ailleurs, la commission a décidé d'orienter son action en direction de l'ensemble des ISBL à savoir également, les fondations et le mécénat, les syndicats professionnels, les congrégations religieuses mais aussi, les coopératives et mutuelles.

**Quelles sont les raisons qui ont présidées à la création de cette commission au sein du barreau de Lyon ?**

**Colas Amblard :** Plusieurs raisons : La première part du constat que le secteur associatif constitue aujourd'hui un pan de notre économie extrêmement important puisqu'il représente 2,9 % du PIB français, plus que des secteurs traditionnels comme l'automobile ou l'agriculture. Il y a là une véritable « niche » que la profession se doit d'investir ; le second constat, se situe sur un plan strictement juridique puisqu'il existe un vrai « foisonnement législatif et réglementaire » autour de ces structures : dans ces conditions, qui mieux que les avocats peuvent intervenir pour résoudre les nombreuses problématiques spécifiques auxquelles sont actuellement confrontées les associations ?

**Justement, quelles sont ces problématiques ?**

**CA :** Elles sont de plusieurs ordres : cela passe par la création de la structure ou la mise en conformité juridique de ses statuts, l'analyse de son régime fiscal, l'élaboration de partenariats publics (subventionnement, délégation de services publics) ou pri-



M<sup>e</sup> Colas Amblard

vés (parrainage ou mécénat), l'optimisation de ses ressources, l'analyse de la situation des collaborateurs bénévoles, des salariés et des dirigeants, ou encore la résolution de contentieux divers... Il peut également y avoir des opérations plus lourdes de restructu-

ration (fusion, scission) ou de rachat d'activités associatives au terme de procédures collectives. Ainsi on le voit, le droit des associations est un droit transversal qui emprunte à toutes les disciplines traditionnelles (droit des affaires, fiscalité, droit social,...).

**Qui compose cette commission ?**

**CA :** La Commission comprend actuellement dix neuf avocats issus d'horizons très divers, ce qui démontre tout l'intérêt que porte cette profession pour ce secteur économique émergent.

**Quelles sont ses objectifs ?**

**CA :** Son programme d'actions consistera à tout mettre en œuvre pour accompagner le phénomène de professionnalisation que connaît actuellement ces structures à but non lucratif. Cela passera par la rédaction d'articles spécialisés, l'élaboration d'un programme de formations à l'intention de nos jeunes confrères, l'organisation d'un colloque annuel... Des consultations individualisées peuvent également être envisagées en partenariat avec le Barreau de Lyon. A ce propos, j'en profite pour lancer un appel aux différentes collectivités territoriales et partenaires privés pour nous aider à accompagner ce processus en s'associant à notre démarche.

**Contact :** Ordre des avocats, commission droit des associations, 42, rue de Bonnel, 69484 Lyon, tél. 04 72 60 60 00, fax 04 72 60 60 46.



## Colloque : Gouvernance des associations, une démocratie encadrée ?



**Le Barreau de Lyon organisait vendredi 05 octobre 2012 son troisième colloque biennal en droit des associations sur le thème de la gouvernance.**

---

**L**e matin, une première tribune rassemblait des chercheurs, universitaires et grands témoins autour de Me Beckensteiner, président de la commission Droit des associations au barreau de Lyon, Me Delsol et Me Amblard (photo), devant une assemblée de cent vingt dirigeants d'associations venus de Rhône-Alpes et de Bourgogne.

Première à intervenir, Viviane Tchernonog, chercheur au CNRS, centre d'économie de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon- Sorbonne, qui a précisé la typologie des dirigeants d'associations et leur évolution depuis 2006. Puis François Mayaux, professeur de marketing à EM Lyon- Business School, a présenté les types de gouvernance les plus fréquemment observés et les a croisés avec divers types de management des associations pour déterminer les compatibilités entre eux. Antoine Faure, de l'Institut Français des Administrateurs, président de l'ADSEA 69, a ensuite fait part de son expérience concrète. Me Xavier Delsol concluait cette première table ronde par la typologie des styles de gouvernance associative. Une seconde tribune suivait, avec l'expérience d'Arnault Brunet, directeur à l'Institut de Développement de l'Éthique et de l'Action pour la Solidarité, et Me Stéphane Couchoux qui ont jeté un regard croisé sur les déviances et les risques de conflits d'intérêts. Enfin, François Rubio, directeur juridique de Médecins du Monde, maître de conférences à l'Université du Maine, et Me Colas Amblard évoquaient l'avenir, avec la réforme possible de la gouvernance et l'opportunité et les limites de la rémunération des dirigeants. L'après-midi permettait aux participants de poser leurs questions les plus précises aux avocats spécialistes composant la commission Droit des associations du Barreau, lors de deux séries d'ateliers portant sur l'organisation juridique et l'organisation statutaire, la transparence et la gestion de fait, le pouvoir de l'employeur réparti entre un président ou un conseil d'administration bénévole et un directeur salarié, la fiscalité avec la tolérance administrative sur la possible rémunération des dirigeants, et la gouvernance de crise, atelier mené avec le soutien de Me Louis-Robert Meynet, administrateur judiciaire. La grande qualité des intervenants, ainsi que l'actualité du thème, ont conforté les participants, dirigeants associatifs, de la nécessité de s'entourer de professionnels pris au sein de leurs associations ou, à défaut, externes.

DU SAMEDI 13 AU VENDREDI 19 OCTOBRE 2012 **LE TOUT LYON EN RHONE-ALPES** VIE JURIDIQUE



## PRESENT SUR LES RESEAUX SOCIAUX

---



<p><b>NPS CONSULTING</b> Société d'avocats Colas AMBLARD Docteur en droit – avocat associé gérant 2 place de la bourse 69002 LYON Tél. 04 72 60 86 80 – Fax 04 78 62 94 20 <a href="mailto:contact@npsconsulting-avocats.com">contact@npsconsulting-avocats.com</a> <a href="http://www.npsconsulting-avocats.com">www.npsconsulting-avocats.com</a></p>	<p><b>ISBL CONSULTANTS</b> Société de formation agréée n°82690942169 Valentina RICCI (Gérant) Directrice administrative 8 quai Tilsitt 69002 LYON Tél. 04 27 89 06 75 – Mob. 06 60 62 57 09 <a href="mailto:contact@isbl-consultants.fr">contact@isbl-consultants.fr</a> <a href="http://www.isbl-consultants.fr">www.isbl-consultants.fr</a></p>
--	---

